

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit février deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2011 – 009 : SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2011, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2011, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 février 2011

Certifié exécutoire

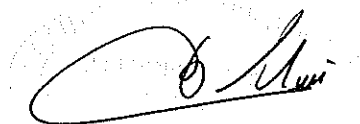
Reçu à la Préfecture

Le : 15.02.2011

Publié ou notifié

Le : 09.02.2011

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SICTOM-Débat d'orientation budgétaire

Date de transmission de l'acte : 15/02/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 15/02/2011

Numéro de l'acte : 2011-009 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110208-2011-009-DE

Date de décision : 08/02/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

**SERVICE INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES**

08 février 2011

Le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes de Noblat a été créé au 1^{er} janvier 2007 suite à la dissolution du SICTOM du Canton de Saint Léonard de Noblat au 31 décembre 2006.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M4.

1 Les orientations budgétaires en 2011

L'activité du SICTOM est stable et constante. Cependant, une évolution importante sera connue en 2011 grâce à l'intégration de la commune de Saint-Paul qui est intervenue le 1^{er} janvier.

1.1 Section d'investissement

La nouvelle benne sera normalement livrée fin février début mars (inscription dans les restes à réaliser 2010 pour un montant de 159 880 €).

Les autres dépenses d'investissement seront :

- ✓ Acquisition de panneaux d'information pour la déchèterie de Saint-Paul,
- ✓ Mise aux normes de la déchèterie de Saint-Paul environ 80 000€ HT (financée en partie par l'emprunt).
- ✓ Achat de GPS pour l'optimisation et le guidage des tournées.

Les autres dépenses et recettes de la section d'investissement sont liées à l'amortissement des biens acquis et des subventions reçues pour ces opérations.

Les recettes résulteront principalement :

- ✓ du remboursement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- ✓ de l'emprunt contracté pour les travaux de la déchèterie de Saint-Paul,
- ✓ de la subvention allouée par le Conseil Général de la Haute Vienne pour ces mêmes travaux,
- ✓ du virement de la section de fonctionnement.

1.2 Section de fonctionnement

Les dépenses liées au SYDED resteront stables cette année (coût de traitement identique à 95,51 € / T et coût de fonctionnement lié à l'habitant en progression de 1 %). Cependant, l'intégration de Saint-Paul entraînera une participation totale bien plus importante que celle de 2010 (environ 35 000 €).

Les dépenses salariales aussi seront en augmentation en raison de la collecte sur Saint-Paul. A périmètre constant, elles auraient été stables (300 000 €)

Les autres dépenses liées à des fournitures courantes et services évolueront également en fonction de l'intégration de Saint-Paul (électricité, téléphone, eau de la déchèterie mais aussi location des bacs roulants et lavage de ceux-ci, carburant, pneus... pour la collecte).

Pour les recettes, à périmètre constant, la Communauté de Communes de Noblat devrait connaître une recette de redevance similaire, à savoir environ 1 000 000 €. L'estimation de la recette apportée par les administrés de Saint Paul est de l'ordre de 65 000 € et elle devrait compenser les charges supplémentaires.

Il sera également prévu la cession d'une benne suite à la réception de la nouvelle.

1.3 Emprunts

En 2010, deux emprunts se sont éteints entraînant une diminution globale (capital + intérêts) d'environ 12 500 €. En 2011, un emprunt lié à la déchèterie s'arrêtera (économie nouvelle à partir de 2012 de 2 350 € environ).

La nouvelle benne sera achetée grâce aux fonds propres de la collectivité. Ainsi, le SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat fait diminuer sa dette et garde sa capacité d'emprunt.